



Révision du plan d'affectation de la zone des Glariers – Prestations mobilité

Commune d'Aigle

Notice technique

115006575

13 octobre 2022

Compte rendu

Auteur	Ciotti Nathalie et Araujo Magaña Tania
Entreprise	AFRY Suisse SA
Adresse	Ch. de Chantemerle 15, 1010 Lausanne
Téléphone	+41 (0) 21 619 91 03
E-mail	nathalie.ciotti@afry.com
Numéro de projet	115006575
Date	13 octobre 2022

Numéro de projet
115006575
Client
Commune d'Aigle

Notice technique

AFRY Suisse SA

Ciotti Nathalie et Araujo Magaña Tania

Tables des matières

1	Introduction.....	4
1.1	Objectifs de la révision du PA des Glariers	4
2	Contexte	5
2.1	Périmètre et description du projet	5
3	Situation actuelle.....	6
3.1	Accessibilité multimodale	6
3.1.1	Transports individuels motorisés	6
3.1.2	Mobilités actives.....	6
3.1.3	Transports publics	7
3.2	Trafic actuel	8
3.3	Stationnement actuel.....	10
3.3.1	Stationnement voitures.....	10
3.3.2	Stationnement des deux-roues	10
4	Situation future	11
4.1	Données du projet EEG	11
4.2	Accessibilité multimodale	11
4.2.1	Transports individuels motorisés	11
4.2.2	Transports publics	11
4.2.3	Mobilités actives.....	11
4.2.4	Projet de réaménagement urbain du secteur	12
4.3	Besoins de stationnement	13
4.3.1	Stationnement véhicules privés.....	13
4.3.2	Stationnement handicapés	14
4.3.3	Stationnement pour voitures électriques	14
4.3.4	Stationnement deux-roues motorisés	15
4.3.5	Stationnement vélos.....	16
4.4	Trafic futur	17
4.4.1	Génération de trafic de l'EEG	17
4.4.2	Distribution du trafic.....	17
4.4.3	Affectation du trafic et impacts sur le réseau	18
4.4.4	Mesures d'aménagements recommandés	18
5	Synthèse.....	19
6	Signatures.....	19

Annexes

A	Figures mobilité.....	19
---	-----------------------	----

Images

Image 2-1	Commune d'Aigle.....	5
Image 3-1	Emplacement des stations "Velospot"	6

Tableaux

Tableau 1	Dimensionnement selon ARE qualité de desserte type B et type de localisation selon VSS : part de la mobilité douce 25 à 50%, fréquence bus/train > 4 fois par heure => type B	13
Tableau 2	Dimensionnement places vélos selon VSS	16

1 Introduction

Dans le cadre du réaménagement du site des Glariers d'Aigle et de la réalisation prochaine de l'Espace Evénements des Glariers (EEG), la Ville d'Aigle a entrepris un changement d'affectation de la zone concernées par ce projet.

L'article 36 de la loi du 4 décembre 1985 sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC ; RSV 700.11) prévoit l'obligation pour les communes de soumettre un projet d'intention pour examen préliminaire à la Direction générale du territoire et du logement (DGTL) avant d'élaborer un plan d'affectation (plan, règlement et rapport 47 OAT).

Dans ce contexte, le Service Patrimoine bâti et Environnement de la Commune d'Aigle a demandé au bureau AFRY de réaliser une étude de mobilité multimodale visant à accompagner la révision du PA de la zone concernée.

Le futur site culturel des Glariers pouvant être considéré comme une installation à forte fréquentation, il s'agira de préciser l'affectation et de justifier son implantation selon le principe de « la bonne activité au bon endroit ».

Une partie de l'étude consistera à justifier l'affectation de la zone et préciser les principes d'accessibilité tous modes ainsi que les éventuelles mesures à apporter pour améliorer ceux-ci. Une seconde partie de l'étude détaillera plus précisément les besoins et impacts trafic du site des Glariers selon les données du projet lauréat.

1.1 Objectifs de la révision du PA des Glariers

Le projet de construction de l'EEG a été mis à l'enquête le 5 mars 2021. Une opposition a relevé la non-conformité de ce projet actuellement affecté en zone de verdure. Le plan d'affectation et son règlement, datant de 1961, permettaient à la Municipalité d'autoriser l'édification de bâtiments d'utilité publique dans la zone de verdure (art. 45 RPE). Actuellement, ce type de constructions ne sont plus possibles. La Municipalité a donc retiré la demande de permis de construire.

L'objectif est de modifier l'affectation du site afin de permettre la construction de l'EEG.

2 Contexte

2.1 Périmètre et description du projet

Le projet se situe sur la Commune d'Aigle sur la rive gauche de la Grande-Eau.

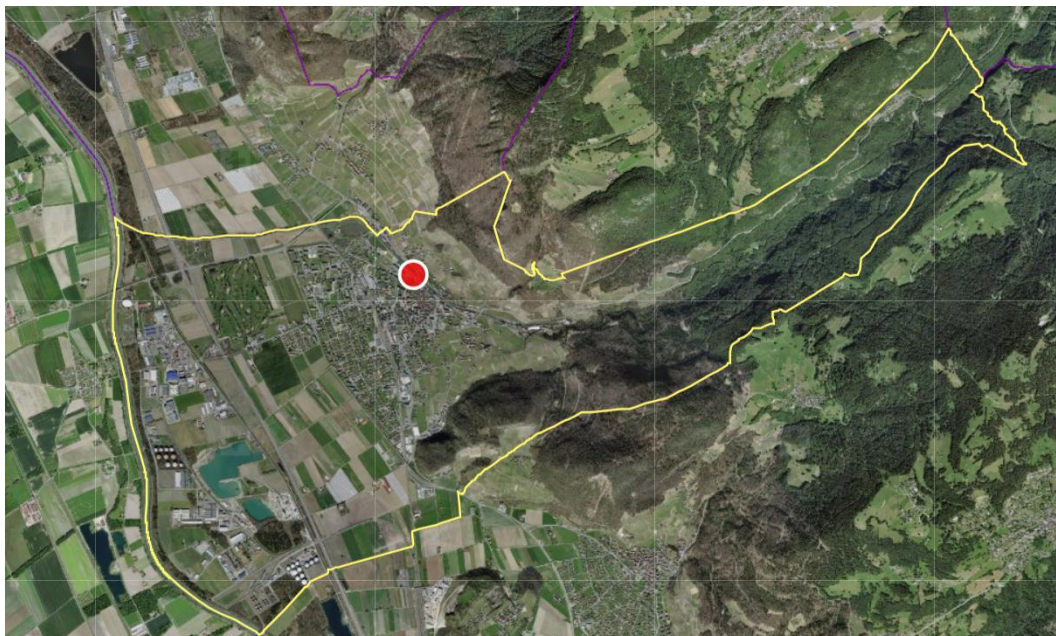


Image 2-1 Commune d'Aigle

Le périmètre du projet concerne une surface d'environ 5'350 m². Elle est située à l'extrémité sud-est de la parcelle n°276 dont la surface totale est de 86'700 m².

Actuellement, cette parcelle est affectée en zone de verdure par le PGA en vigueur, avec un type d'affectation principal en zone d'installations (para)-publiques selon le cadastre vaudois. Elle comprend divers équipements publics, tels que la piscine communale, des terrains de football et d'athlétisme ou encore la Halle des Glariers.

En 2020, un concours d'architecture a été réalisé pour la conception de l'Espace Evénements des Glariers (EEG), comprenant un édifice et deux places publiques attenantes.

Le site du projet est idéalement situé pour l'accueil d'un tel équipement (accès TIM rapide et direct, gare CFF à proximité).

3 Situation actuelle

3.1 Accessibilité multimodale

3.1.1 Transports individuels motorisés

La figure 01 placée en annexe du rapport présente la hiérarchie routière du périmètre d'étude.

La zone des Glariers se situe à l'entrée Nord du Bourg d'Aigle et à proximité de la jonction autoroutière d'Aigle, via la route cantonale RC 705-B-P (route de Lausanne).

L'actuel parking des Glariers est raccordé sur l'avenue des Glariers, collectrice du secteur et axe communal principal. Cet axe permet également l'accessibilité de la zone sportive, de la piscine et du camping.

Le chemin de Pré Yonnet est un axe communal principal, il draine le trafic de l'Ouest d'Aigle en relation avec la route cantonale.

Une zone d'activités ayant plusieurs bureaux et entreprises est située dans le secteur des Glariers ; elle est accessible par le chemin de Pré Yonnet et le chemin des Carabiniers.

Ce carrefour d'entrée Nord depuis la route cantonale donne également accès à la Place Alphonse Mex, actuellement en zone 30 km/h et offrant une zone de stationnement. La Place Alphonse Mex mène à l'entrée de la zone piétonne du bourg d'Aigle.

3.1.2 Mobilités actives

Voir figure 02.

En termes d'aménagements cyclables, le chemin de Pré Yonnet est équipé d'une bande cyclable dans le sens Ouest-Est jusqu'au carrefour avec la RC. Aucun autre aménagement n'est relevé.

Un itinéraire cyclable est relevé au Nord de la RC 705-B-P : la route du Panorama Alpin, itinéraire SuisseMobile à vélo (n°4).

Deux stations de vélos en libre-service "Velospot" sont aménagées dans le périmètre, sur la place Alphonse Mex et proche de la piscine. D'autres stations sont réparties à plusieurs endroits de la commune.

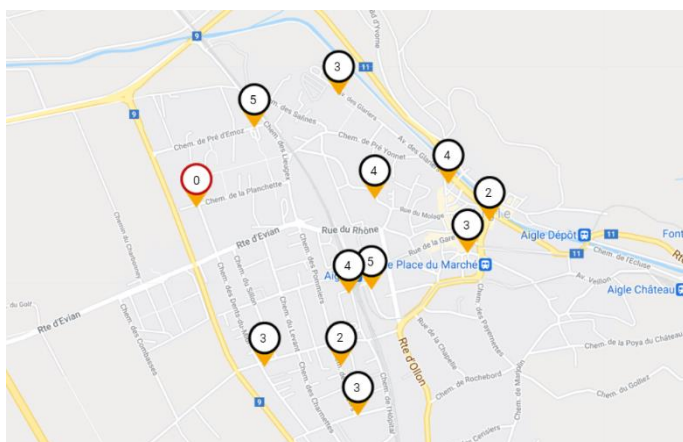


Image 3-1 Emplacement des stations "Velospot"

La continuité des cheminements piétons est assurée grâce aux traversées piétonnes qui relient les trottoirs et les bandes longitudinales piétonnes autour du site.

Plusieurs cheminements piétons se trouvent à proximité du projet.

- L'itinéraire pédestre SuisseMobile n°20 – via Francigena au Nord du périmètre.
- Deux itinéraires à l'inventaire des chemins pédestres du canton dont un traversant la parcelle concernée par le projet, le long de la Grande Eau.
- Un itinéraire piétons aménagé et connecté au chemin de Pré Yonnet, traversant un espace vert et donnant accès aux zones d'habitations et à la gare CFF (environ 8 min à pied).

Les observations faites sur place ont révélé de nombreux croisements de flux piétons, cyclistes et trottinettes, liés notamment aux déplacements scolaires, entre l'avenue des Glariers, le chemin de Pré Yonnet et la Place Alphonse Mex .

3.1.3 Transports publics

La desserte du site des Glariers est essentiellement assurée par la gare CFF située à environ 700 m.

Au niveau des lignes de bus TPC les éléments suivants sont à relever :

- L'arrêt principal Glariers est aménagé sur la route cantonale à la hauteur du pont Napoléon et des deux côtés de la chaussée. Cet arrêt est desservi de manière régulière par les lignes de bus MobiChablais 102 et 103 en relation avec Monthey et le centre d'Aigle.
- Les lignes MobiChablais 112 et TPC 143 desservent également l'arrêt Glariers sur demande via l'application des TPC.
- La fréquence cumulée de la desserte à l'arrêt Glariers est d'environ 5 courses/heure en semaine (15 à 30 minutes).
- Un arrêt supplémentaire sera aménagé devant la salle de gymnastique (côté Nord) pour une desserte à la demande reliant notamment la gare d'Aigle.

3.2 Trafic actuel

La figure 03 présente les charges de trafic actuelles.

Les données de trafic journalier moyen (TJM, véhicules/jour) ont été obtenues grâce aux comptages automatiques réalisés par la Commune d'Aigle entre le dimanche 29 août et le 5 septembre 2021. Le TJM sur la route cantonale est issu des comptages cantonaux de 2015 (Géoportail Vaud).

Les éléments suivants peuvent être relevés :

- Sur la route cantonale le trafic journalier est assez faible, inférieur à 10'000 véh./j.
- L'axe principal communal (Glariers-Pré Yonnet) présente également peu de trafic puisque le TJM est compris entre 4'880 et 6'240 véh./j. Le trafic journalier est réparti uniformément dans les deux sens.
- La part de poids lourds sur l'avenue de Pré Yonnet est estimée à 4%. De nombreux poids lourds ont toutefois été observés en heures de pointes.
- L'axe communal secondaire avenue des Glariers est peu chargé et le trafic est réparti uniformément dans les deux sens.

Le trafic en heures de pointes est issu des comptages manuels réalisés par AFRY le 07 juillet 2021. Le jour des comptages était en période estivale et la météo était ensoleillée.

L'heure de pointe du matin (HPM), identifiée par les compteurs automatiques, se situe entre 7h et 8h. Actuellement, beaucoup de pendulaires arrivent très tôt le matin (avant 7h) et se garent au parking des Glariers. L'heure de pointe du soir (HPS) est identifiée entre 16h et 17h, ce qui est également assez tôt.

Les remarques suivantes peuvent être faites :

- L'heure de pointe la plus chargée est l'heure de pointe du soir (HPS).
- Le trafic reste assez équilibré dans les deux sens sur l'axe Pré Yonnet, ce qui indique un trafic globalement uniforme sur la journée.
- Sur l'avenue des Glariers (tronçon secondaire côté zone sportive) ainsi que sur la Place Alphonse Mex le trafic est pendulaire, plus fort en entrée le matin et plus fort en sortie le soir.

Les carrefours du périmètre d'étude sont tous exploités en perte de priorité. Le carrefour de la RC 750 montre une capacité utilisée de 90% le matin et de 100% le soir. Les sorties en tourner-à-gauche sur la RC sont parfois difficiles, quelques encolonnements ont été constatés lors des comptages mais ceux-ci sont rapidement résorbés. Il est à préciser que les comptages ont été réalisés lors d'une belle journée d'été, induisant des flux vers la piscine et le camping ce qui peut illustrer une situation assez forte en termes de charges de trafic pour le secteur.

La capacité utilisée des autres carrefours du périmètre ne montre pas de problème d'exploitation.

En heure de pointe du soir, correspondant à la fin d'après-midi, il a été observé que de nombreux véhicules venaient dans le parking des Glariers ou sur l'avenue des Glariers pour déposer des enfants (dépose liée aux activités sportives).

3.3 Stationnement actuel

3.3.1 Stationnement voitures

Actuellement, le parking des Glariers est un parking gratuit de longue durée de 220 places. Environ 25 places sont limitées à 3 heures (avec disque) en journée du lundi au samedi, le reste des places, environ 200, sont de très longue durée (72 heures) avec une interdiction de stationnement pour les poids-lourds et véhicules sans plaque.

Ce parking est fortement occupé et les contrôles y sont rares.

Selon les observations faites sur place et les informations reçues de la commune, le parking des Glariers a les fonctions suivantes :

- P+R : beaucoup de pendulaires s'y stationnent avant 7h notamment pour se rendre à la gare.
- Très longue durée : des usagers profitent d'y laisser leur voiture pour une longue période d'absence (véhicules ventouses).
- Stationnement pour les activités sportives, notamment la piscine et également pour les usagers du camping.
- Stationnement du Bourg, pour l'accès aux activités du centre d'Aigle.
- Zone de dépose pour les usagers des installations sportives.
- Zone de tri des déchets : le parking des Glariers accueille un des Eco-Points de la commune.
- Parking pour les riverains, cependant ceux-ci ont de la peine à trouver de la place.

3.3.2 Stationnement des deux-roues

Actuellement, il n'y a pas de places deux-roues motorisés ou vélos sur le site des Glariers, ceux-ci utilisent les espaces libres du parking des Glariers.

Deux stations « Velospot » sont aménagées à proximité et des places vélos sont disponibles vers la piscine.

4 Situation future

4.1 Données du projet EEG

Le concours d'architecture portait sur la conception et la réalisation d'un espace dédié à des événements pouvant accueillir jusqu'à 900 places assises et d'un parking souterrain de 167 places.

Le site contient également cinq salles où des conférences pourront avoir lieu. Ces salles comptent au total 240 places assises.

Ce seront environ 10 à 12 événements de grande ampleur par an qui auront lieu sur le site ainsi que de nombreux événements de plus faible ampleur les weekends essentiellement et durant toute l'année.

4.2 Accessibilité multimodale

La figure 06 présente l'accessibilité future.

4.2.1 Transports individuels motorisés

L'accessibilité pour les véhicules motorisés reste identique à l'actuelle. L'offre en stationnement de l'EEG est prévue en parking souterrain dont l'accès est prévu par l'avenue des Glariers (accès au niveau du parking actuel).

4.2.2 Transports publics

Des adaptations de l'offre TPC ont été opérées en décembre 2021. La desserte décrite dans l'état actuel ne sera ainsi pas modifiée avec le projet.

4.2.3 Mobilités actives

Les réseaux piétons et vélos restent identiques à la situation actuelle. L'accès à l'itinéraire pédestre le long de la Grande-Eau devra être garanti à tous les usagers.

Concernant les stations « Velospot », il est envisagé de déplacer la station actuellement située proche de la piscine afin qu'elle soit située plus près de l'EEG, cet élément devra être intégré aux réflexions du réaménagement urbain du secteur.

4.2.4 Projet de réaménagement urbain du secteur

La Commune d'Aigle a initié en parallèle au projet de l'EEG un projet de réaménagement urbain et paysager de l'avenue des Glariers. Le bureau Verzone Woods Architectes a été mandaté pour l'élaboration de ce projet. Il est accompagné par le bureau AFRY pour la partie Mobilité.

L'objectif principal en termes de mobilité est d'améliorer les conditions de sécurité pour les mobilités actives, de répondre aux besoins en stationnement des deux roues et d'intégrer les différents besoins et usages du site dans la situation future.

Le contexte et la hiérarchie de l'axe justifient une mise en zone 30 km/h. Une expertise est en cours d'élaboration en parallèle du projet.

4.3 Besoins de stationnement

4.3.1 Stationnement véhicules privés

Le calcul des besoins en stationnement voitures pour l'EEG a été réalisé sur la base de la norme VSS-40281, des recommandations de l'ARE en termes de desserte en transports publics et selon les données de surfaces du projet datant du 13.08.2021. Ce calcul est présenté ci-dessous. Il considère :

- Les ratios de besoins en stationnement recommandés par la Norme VSS-40281 pour les salles de réunion / conférences et les espaces de divertissement et de culture (besoins employés et visiteurs confondus).
- Une diminution des besoins bruts calculés en fonction de la desserte en transports publics estimée par l'ARE et les possibilités de déplacement pour les mobilités actives – desserte de type B.

Tableau 1 Dimensionnement selon ARE qualité de desserte type B et type de localisation selon VSS : part de la mobilité douce 25 à 50%, fréquence bus/train > 4 fois par heure => type B

CALCUL	AFFECTATION	VALEUR INDICATIVE	PROJET [places assises]		BESOINS LIMITES [place]	LOCALISATION	COEFF REDUCTION	BESOINS REDUITS [place]		BESOINS TOTAUX [place]	
VSS 640 281	Salle de réunion/conférence	0,12 place / place assise	240	places assises	28,8	B	40 - 60%	12	18	84	126
	Divertissement, culture	0.2 place / place assise	900	places assises	180,0	B	40 - 60%	72	108		

Les besoins en stationnement pour l'EEG sont estimés entre **84 et 126 places voitures**.

L'offre en stationnement prévue dans le futur parking souterrain des Glariers est de 167 places. Cette offre est supérieure aux besoins de l'EEG mais permettra de répondre également aux besoins de stationnement publics de la commune.

Les éléments suivants sont à considérer :

- Par rapport à la situation actuelle, 50 places de parc sont supprimées dans le parking des Glariers.
- Actuellement ce parking est utilisé par de nombreux usagers, notamment des pendulaires mais également des usagers de la zone sportive, de la piscine, du bourg dont les besoins en stationnement resteront présents dans le futur.
- La volonté de la commune d'Aigle est d'offrir un parking public, et non de réserver ces places au seul usage de l'EEG.
- Il est de plus intéressant de relever que le calcul des besoins en stationnement de l'EEG en considérant une localisation de type C (< 4x/heure à une distance de 500 m) donne des besoins maximums de 167 places (voir figure 04 en annexe). Même si des lignes de bus circuleront à proximité du site, en considérant que la gare CFF est à plus de 500 m et que la salle prévoit 900 places assises, il est admissible que certaines manifestations puissent générer des besoins en stationnement supérieurs à 126 places.

Une mutualisation du stationnement est particulièrement adaptée avec le type d'activités du futur EEG (activités culturelles et activités de groupes ou d'associations en soirée et le weekend). Le parking peut ainsi être mis à disposition en journée pour les usagers des activités.

La gestion et la tarification du stationnement n'ont pas encore été précisées mais il s'agira d'une offre publique illimitée, avec réservation des places lors de grands événements (environ 10 par an).

4.3.2 Stationnement handicapés

Les places de stationnement pour personnes handicapées sont dimensionnées selon la norme VSS-40281 ; elles représentent 1 case pour 50 cases standards (comprises dans les besoins calculés). Le parking offrant 3 cases, dont au minimum 1 par étage, est conforme aux besoins selon la norme.

4.3.3 Stationnement pour voitures électriques

Actuellement les normes VSS ne préconisent pas de ratio pour l'installation de places pour véhicules électriques.

La norme SIA 2060 recommande de pré-équiper le 100% des places mais cette proposition est nuancée par le guide 2021 de Protocar¹, établi par des professionnels du domaine, qui recommande un nombre de places de parking pré-aménagées pour une future installation de points de recharge en fonction des catégories d'utilisateurs :

Catégories d'utilisateurs	% places de parking avec possib. de recharge			Notes
	Voitures/ camionnettes	e-bikes	Motocycles, quadricycles	
Places de parking habitants	100%	0%	100%	Ex. : maisons individuelles, logements multifamiliaux et immeubles.
Places de parking flottes	100%	100%	100%	Classe non mentionnée explicitement dans la SIA 2060, mais maintenue par souci de continuité avec les éditions précédentes du Guide.
Places de parking employés	20-40%	100%	100%	
Places de parking clients/visiteurs	20-40%	100%	100%	Font partie de cette catégorie, toutes les places de parking réservés aux clients dans les commerces, restaurants et hôtels, y compris les parkings publics et parkings à étages, les parkings visiteurs dans les bureaux et industries.
Places de parking pour stationnement court durant le trajet	Min. 8 places de parking*	N/A	N/A	Ex. : aires de repos d'autoroute et autres sites de recharge rapide. Cette classe n'est valable que pour voitures et fourgonnettes.

Tableau 3 : Nombre de places de parking pré-aménagées pour une future installation de points de recharge en fonction des catégories d'utilisateurs.

Dans notre cas, les utilisateurs sont plutôt de type « clients/visiteurs », correspondant idéalement à 20 à 40% des places.

Dans le cadre du futur parking des Glariers les contraintes techniques permettent de pré-aménager 10% des places (correspondant à environ 15 places).

¹ Guide d'installation de systèmes de recharge pour véhicules électriques, Protoscar / Ifec, 2021

En ce qui concerne l'aménagement de places « prêtes pour charger » nous pouvons nous baser sur les recommandations de la SIA 2060 :

Tableau 11 Recommandation quantitative pour le nombre de places de parking à équiper au niveau D

Catégorie d'utilisateurs	Valeur cible
Places de parking VT habitants, habitat individuel	1
Places de parking VT habitants, habitat collectif	20 %, 2 places de recharge minimum
Places de parking VT employés	20 %, 2 places de recharge minimum
Places de parking VT clients/visiteurs (y c. parkings couverts)	Dépend des mesures de marketing sur le site, peut aller jusqu'à 100 %
Places de parking motocycles, véhicules légers – uniquement pour les bâtiments d'habitation	1 prise par place de parking
Places de parking vélo habitants – uniquement pour les bâtiments d'habitation	80 %

Le projet prévoit d'aménager un point de recharge pour 2 places voitures dès l'ouverture du parking.

4.3.4 Stationnement deux-roues motorisés

Les besoins en stationnement des deux-roues motorisés peuvent être estimés à environ 5% du nombre de place voitures.

Une offre d'environ 9 places est prévue dans le projet de réaménagement du périmètre. Cette offre est en dehors du périmètre du PA mais proche des accès à l'EEG, le long de l'avenue des Glariers. Elle satisfait les besoins du site.

4.3.5 Stationnement vélos

Le calcul des besoins en stationnement vélos a été réalisé selon la norme VSS-40265 et selon les données de surfaces du 13.08.2021.

Au total, un besoin de 63 cases vélo a été identifié.

Selon la Norme VSS-40065, il est possible d'aménager les 2/3 des places dans un premier temps tout en garantissant la place d'aménager le tiers restant.

Tableau 2 Dimensionnement places vélos selon VSS

AFFECTATION	VALEUR INDICATIVE	PROJET EEG		BESOINS TOTAUX [places]
Théâtre, salle de concert, visiteurs	0,5 place / 10 places assises	900	places assises	45,0
Salles de conférence, visiteurs	0,5 place / 10 places assises	240	places assises	12,0
Théâtre, salle de concert, employés	2 places / 10 places de travail	30	emplois (~)	6,0
Besoins en places vélos :				63

Selon les recommandations de l'OFROU pour le stationnement des vélos, environ 10% des places doivent être prévues pour des vélos spéciaux (cargos), soit 7 places.

Les places vélos seront aménagées proche des accès à l'EEG et le long de l'avenue des Glariers afin de permettre un usage mutualisé avec d'autres besoins du périmètre. Plus de la moitié des places seront couvertes ainsi que toutes les places vélos cargos.

4.4 Trafic futur

Les éléments suivants sont illustrés en figure 07.

4.4.1 Génération de trafic de l'EEG

Le futur site de l'EEG générera du trafic en lien avec le parking de 167 places prévu.

Etant donné le type d'activités attendu (activités culturelles et réunions de sociétés), aucun trafic ne sera généré par l'EEG en heure de pointe du matin.

En heure de pointe du soir, des mouvements peuvent être attendus. Cependant, l'heure de pointe du trafic étant relativement tôt (16h-17h) il est peu probable que le maximum de trafic issu de l'EEG soit généré durant cette heure-ci.

Malgré cela et afin de considérer une situation de trafic « la plus forte », l'hypothèse suivante a été retenue pour les analyses de reports de trafic :

Le parking de l'EEG se vide et se remplit complètement durant l'heure de pointe du soir (échange entre pendulaires et usagers des salles).

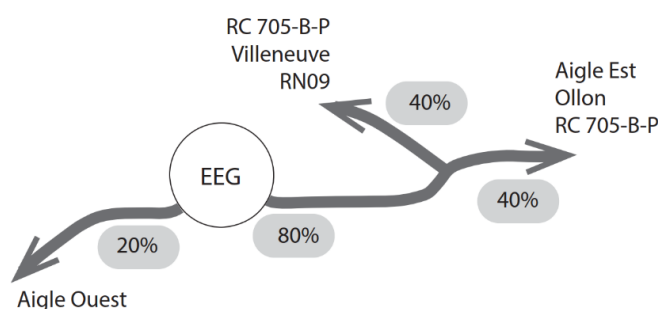
Etant donné que la génération actuelle du parking en heure de pointe du soir est déjà forte, liée notamment aux nombreux véhicules entrant l'après-midi dans le parking pour l'accès aux activités sportives (le jour des comptages : usagers de la piscine), il est admis **qu'aucune augmentation de trafic n'est à prévoir en entrée du futur parking de 167 places en heure de pointe du soir (16h-17h).**

En sortie, l'hypothèse retenue est que le parking se vide entièrement. Ceci engendre une augmentation de +75 véhicules/heure.

4.4.2 Distribution du trafic

Sur la base des comptages actuels, la distribution du trafic depuis le site des Glariers peut être définie comme suit :

- 20% des usagers en relation avec Aigle Ouest.
- 80% en lien avec la route cantonale.
- Au carrefour avec la route cantonale le trafic se distribue de manière comparable entre l'Est (relation avec Ollon) et l'Ouest (connexion à l'autoroute et à Villeneuve)



4.4.3 Affectation du trafic et impacts sur le réseau

Le trafic supplémentaire généré en heure de pointe du soir a été affecté sur le trafic actuel selon la distribution retenue (voir figure 07 en annexe).

Le trafic supplémentaire n'a pas d'impact sur l'exploitation des carrefours. Les capacités utilisées restent similaires aux actuelles, et l'encolonnement constaté aujourd'hui au débouché des Glariers sur la route cantonale ne sera que faiblement péjoré.

En considérant une génération de trafic maximale en heure de pointe du soir et en reportant le trafic sur un plan de charge actuel relativement fort en raison des activités estivales (mais cependant représentatif d'un jour moyen d'été), il est possible de conclure que **le futur Espace Evénements des Glariers ne générera pas d'impact trafic sur le réseau routier (et notamment la route cantonale).**

4.4.4 Mesures d'aménagements recommandés

Aucune mesure spécifique de gestion du trafic n'est à prévoir en lien avec le projet d'EEG

Les mesures suivantes accompagnent le projet de futur espace événementiel des Glariers:

- Réaménagement de l'Avenue des Glariers (mesure prévue par la Commune d'Aigle) afin d'améliorer le confort et la sécurité des usagers.
- Mise en zone 30 km/h de l'avenue des Glariers et le chemin de Pré Yonnet jusqu'au carrefour avec le chemin des Carabiniers. Expertise en cours, mesure d'accompagnement appropriée dans le contexte.
- Si la situation trafic du carrefour Glariers/RC 705-B-P devait s'empirer il est envisageable de supprimer le tourner-à-gauche en sortie sur la route cantonale et de reporter le trafic sur le tourner-à-droite avec rebroussement au giratoire de la Place du Centenaire.

5 Synthèse

Cette présente notice Mobilité accompagne le dossier de révision du plan d'affectation de la zone des Glariers.

Elle synthétise les analyses liées au stationnement, à la génération de trafic et à l'accessibilité multimodale du projet d'Espace Evénements des Glariers. Celles-ci ont montré que le futur EEG n'aura pas d'impact trafic sur les axes routiers du secteur ni sur l'exploitation des carrefours.

Une diminution du nombre de places de stationnement voitures est induite par le futur projet. L'accessibilité n'est pas modifiée et les mobilités actives pourront bénéficier d'espaces publics réaménagés et sécurisés.

Le réaménagement de l'avenue des Glariers permettra de répondre aux besoins en stationnement des vélos et deux-roues motorisés. Il offrira également un nouveau point de collecte « Eco-Point » dans le secteur.

6 Signatures

Spécialiste transport :

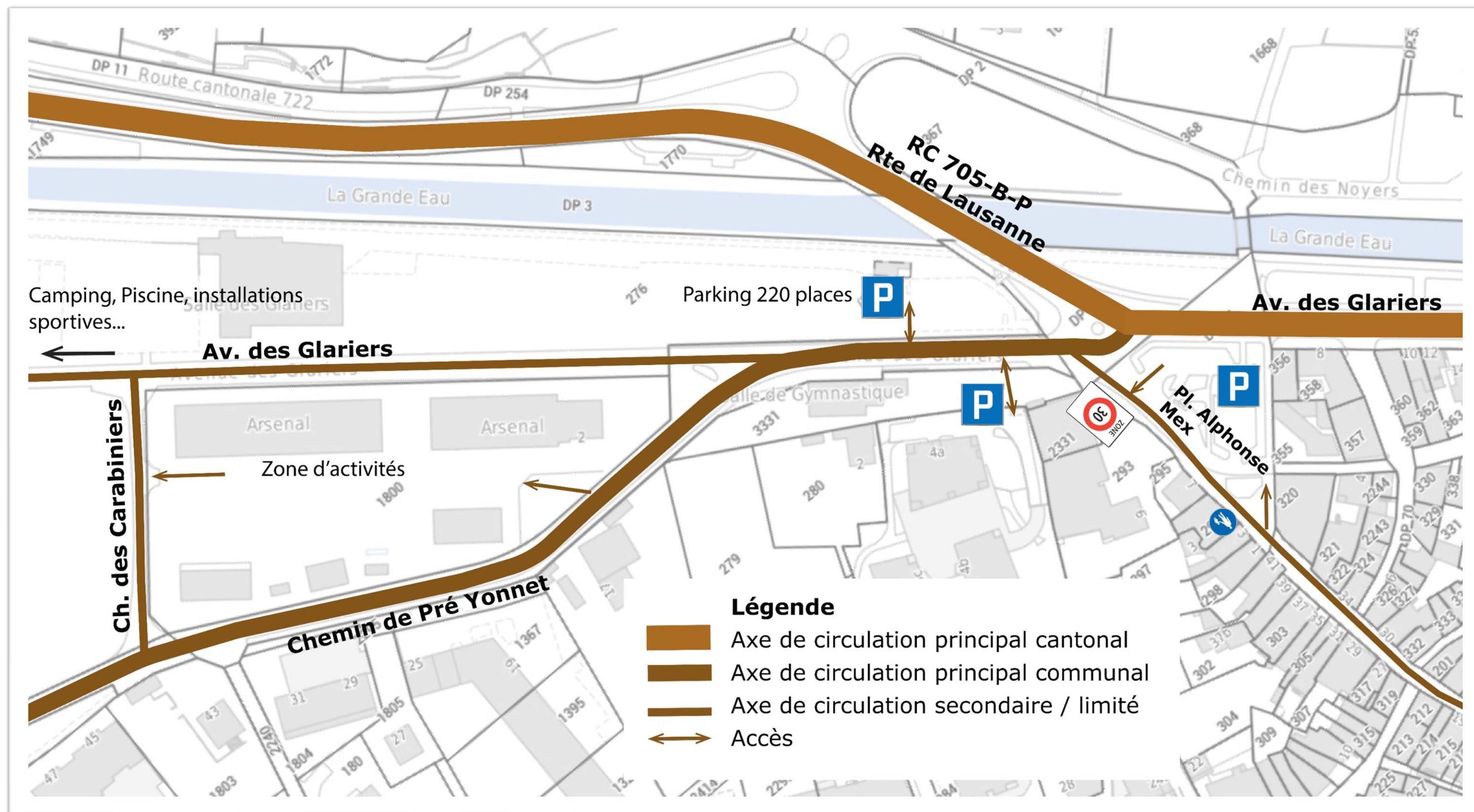
AFRY Suisse SA, Lausanne

CP : Nathalie Ciotti

IP : Tania Araujo Magaña

ANNEXES

A Figures mobilité



N° de projet
115005675

Date
13.10.2021

Dessinateur
ART

Figure N°
01

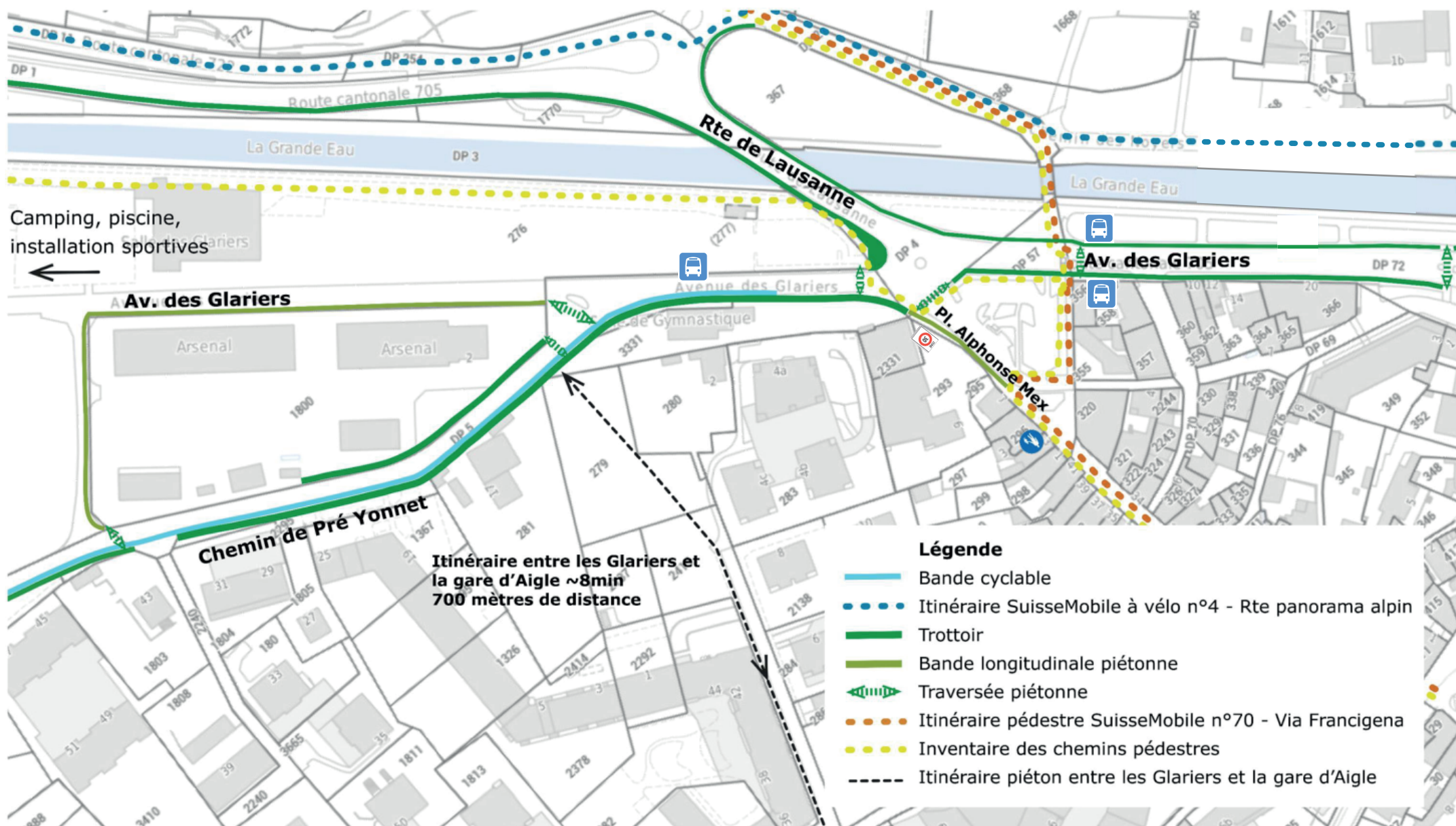
Contrôlé
CIN

Révision PA zone Glariers – Prestations mobilité

Hiérarchie du réseau actuelle

Commune d'Aigle





N° de projet
115005675

Date
26.01.2022

Dessinateur
CIN

Figure N°
02

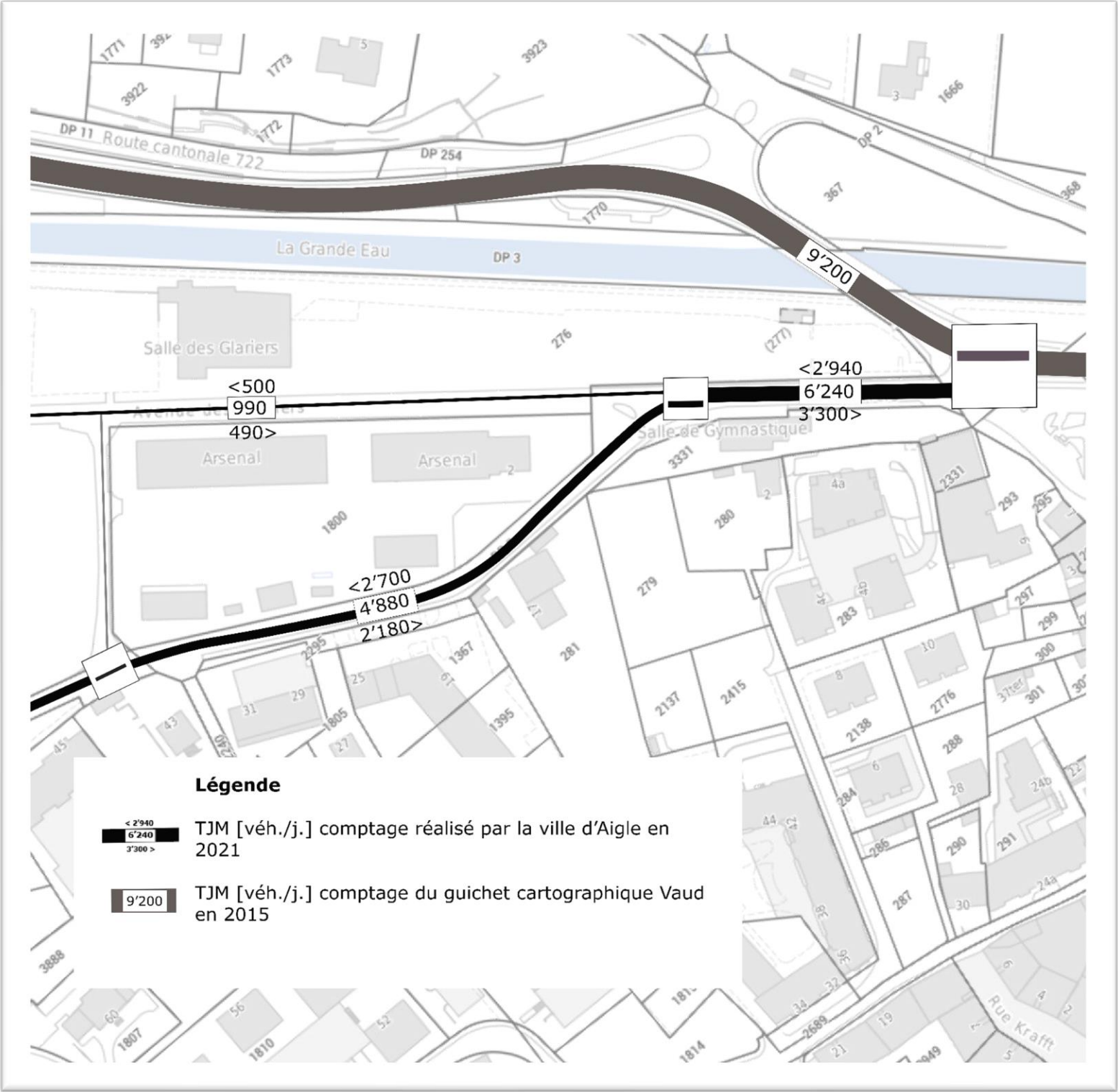
Contrôlé
CIN

Révision PA zone Glariers - Prestations mobilité

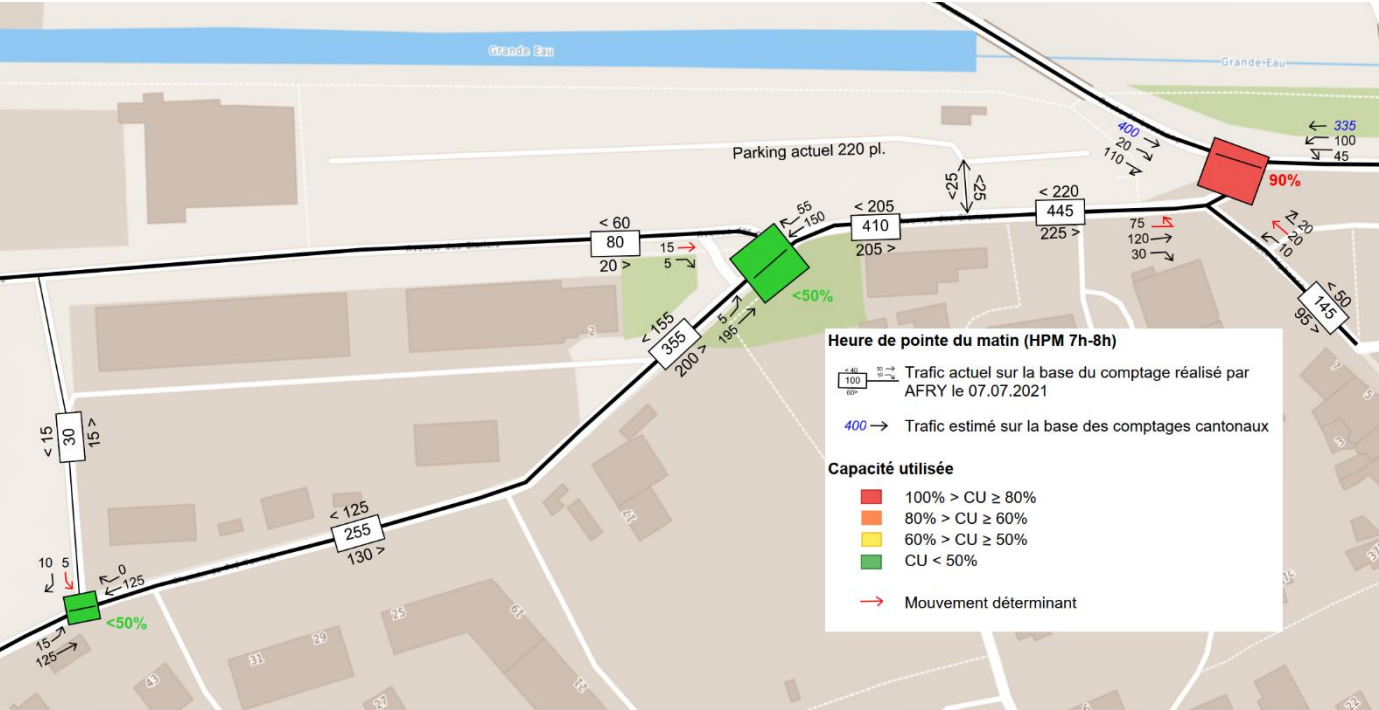
Réseau actuel de mobilités actives

Commune d'Aigle

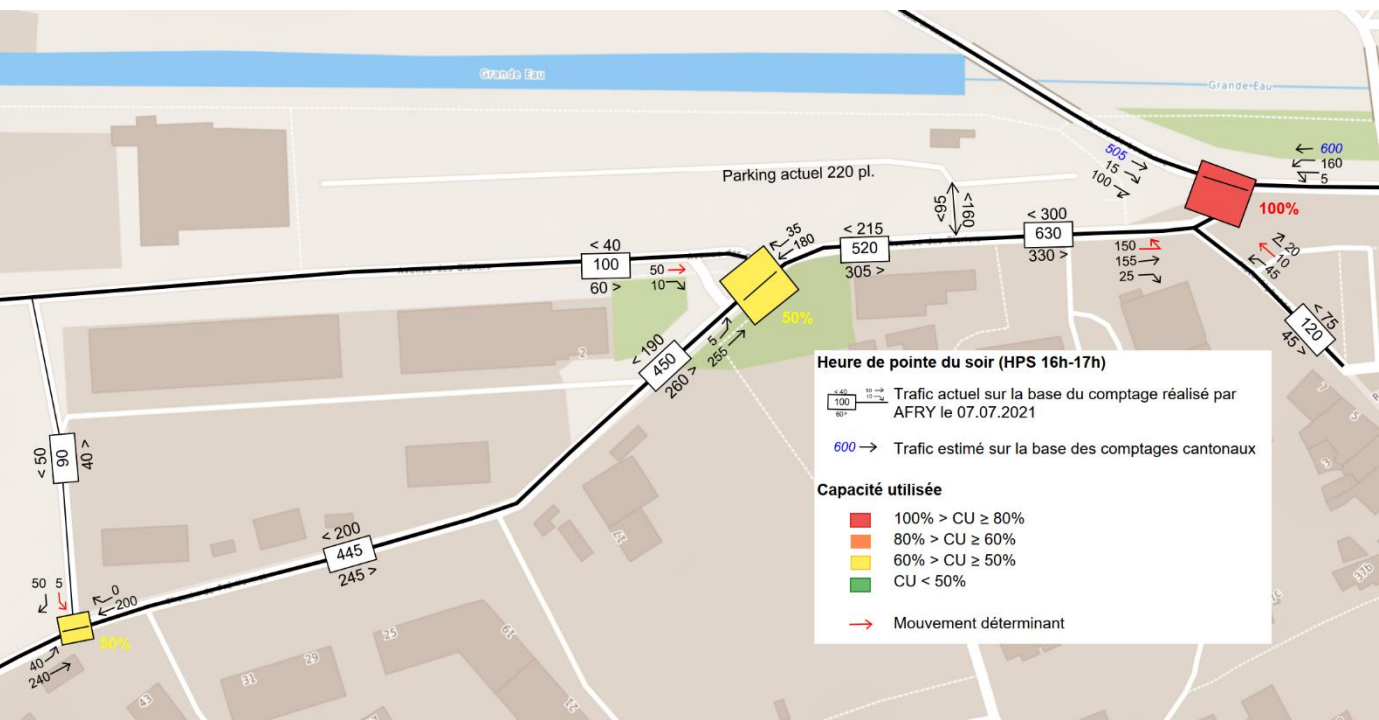
Trafic journalier moyen



Fonctionnement des carrefours : capacités utilisées en heure de pointe du matin



Fonctionnement des carrefours : capacités utilisées en heure de pointe du soir



Espace Evènements des Glariers - dimensionnement des besoins en stationnement VP VSS 640 281, 2019

Selon ARE qualité de desserte Type B
Type de localisation, selon VSS: part de la mobilité douce 25 à 50%, fréquence bus/train > 4 fois/heure => Type B

CALCUL	AFFECTATION	VALEUR INDICATIVE	PROJET [places assises]		BESOINS LIMITES [place]	LOCALISATION	COEFF REDUCTION	BESOINS REDUITS [place]		BESOINS TOTAUX [place]	
VSS 640 281	Salle de réunion/conférence	0,12 place / place assise	240	places assises	28,8	B	40 - 60%	12	18	84	126
	Divertissement, culture	0.2 place / place assise	900	places assises	180,0	B	40 - 60%	72	108		

Type de localisation, selon VSS: part de la mobilité douce 25 à 50%, fréquence bus < 4 fois/heure => Type C

CALCUL	AFFECTATION	VALEUR INDICATIVE	PROJET [places assises]		BESOINS LIMITES [place]	LOCALISATION	COEFF REDUCTION	BESOINS REDUITS [place]		BESOINS TOTAUX [place]	
VSS 640 281	Salle de réunion/conférence	0,12 place / place assise	240	places assises	28,8	C	50 - 80%	15	23	105	167
	Divertissement, culture	0.2 place / place assise	900	places assises	180	C	50 - 80%	90	144		

FIGURE 04

Espace Evènements des Glariers - dimensionnement des besoins en stationnement vélos VSS 640 065, 2011

AFFECTATION	VALEUR INDICATIVE	PROJET EEG		BESOINS TOTAUX [places]
Théâtre, salle de concert, visiteurs	0,5 place / 10 places assises	900	places assises	45,0
Salles de conférence, visiteurs	0,5 place / 10 places assises	240	places assises	12,0
Théâtre, salle de concert, employés	2 places / 10 places de travail	30	emplois (~)	6,0
Besoins en places vélos :				63

Synthèse :

A aménager au total :

63 pl. vélos

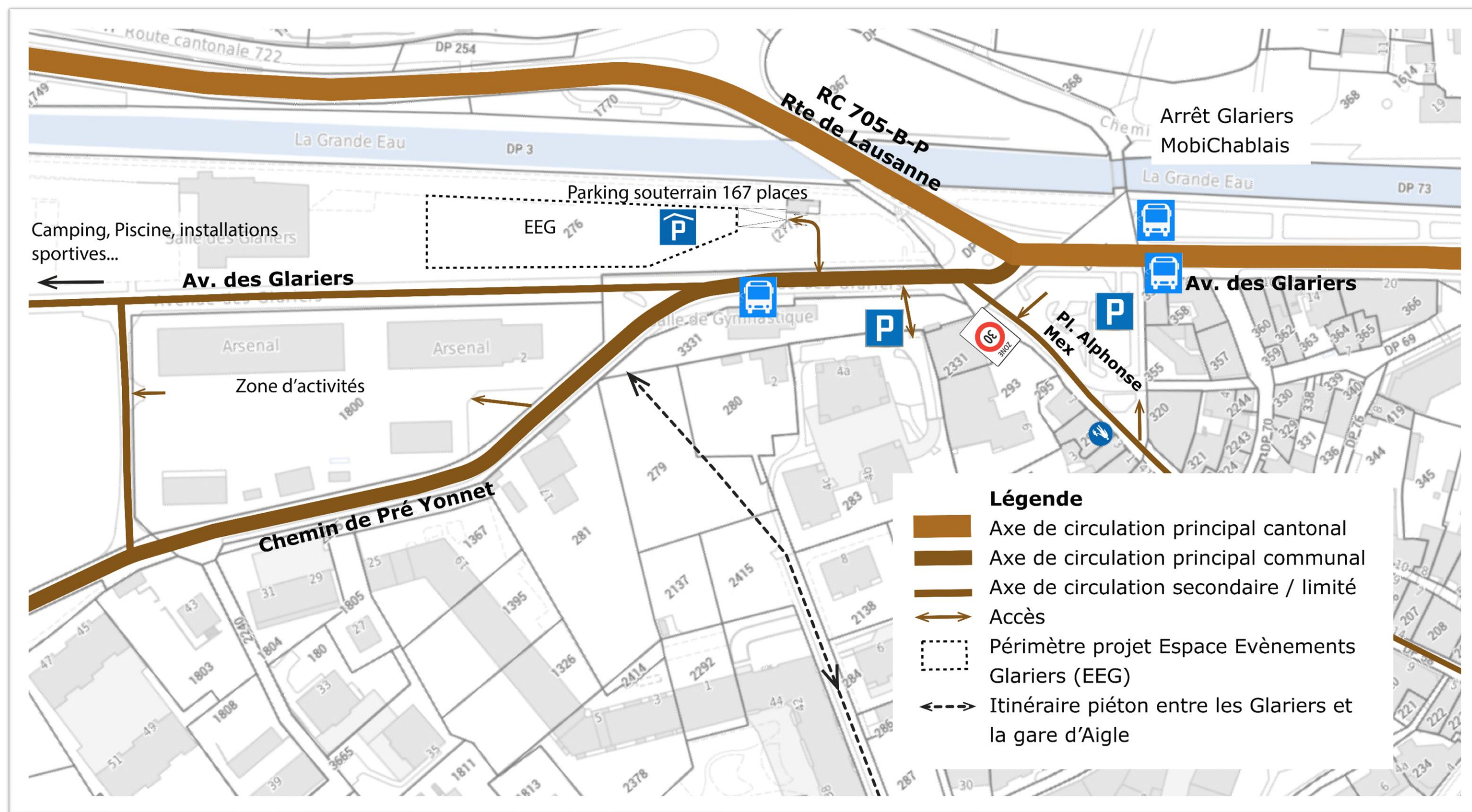
A aménager :

63 pl.

En 1ère étape (2/3 selon VSS) :

42 pl. vélos

FIGURE 05



N° de projet
115005675

Date
13.10.2021

Dessinateur
ART

Figure N°
06

Contrôlé
CIN

Révision PA zone Glariers – Prestations mobilité

Accessibilité motorisée avec projet EEG

Commune d'Aigle



Distribution de trafic généré par l'Espace Evènements des Glariers

